



EUR Titre de Créance « Phoenix Kering »

Lié à Kering

Émis par UBS AG, Zurich and Bâle, Suisse, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres



Règlement en espèce; Observation de l'Évènement Activant à l'Échéance

EUSIPA Product Type: Titre de Créance (1260)

Valor: 140474712 / Common Code: 296629847 / ISIN: FR001400UUJ6

Offre au public exemptée de l'obligation de publier un prospectus

Termsheet indicative

TRADUCTION FRANCAISE À TITRE INFORMATIF UNIQUEMENT

Information sur le Sous-jacent

Sous-jacent	Niveau de Référence	Niveau de Strike	Niveau de la Barrière de Protection du Capital	Niveau de la Barrière de Remboursement Anticipé	Niveau de la Barrière du Coupon
Kering Bloomberg: KER FP / ISIN: FR0000121485 / Valor: 21591 / RIC: PRTP.PA	TBD (Moyenne des prix de clôture officiels du Sous-jacent aux Dates de Constatation Initiale)	TBD (100% du Niveau de Référence)	TBD (50% du Niveau de Référence)	TBD (100% du Niveau de Référence)	TBD (80% du Niveau de Référence)

Caractéristiques du produit

Identifiants du Produit	Valor: 140474712 / Common Code: 296629847 / ISIN: FR001400UUJ6
Taille d'Émission	75.000.000 EUR (avec possibilité de réouverture)
Valeur Nominale	1.000 EUR
Coupure	1.000 EUR
Prix d'Émission	100% (cotation en pourcentage)
Devise de Règlement	EUR
Cotation	Les prix du marché secondaire sont indiqués en pourcentage et dirty; Le coupon couru est inclus dans le prix.
Frais de Distribution	Jusqu'à 1,50% p.a. inclus dans le Prix d'Émission.

Dates

Période de Commercialisation	Du 3 février 2025 au 30 juin 2025
Dates de Constatation Initiale	16 juin 2025, 17 juin 2025, 18 juin 2025, 19 juin 2025, 20 juin 2025, 23 juin 2025, 24 juin 2025, 25 juin 2025, 26 juin 2025, 27 juin 2025, 30 juin 2025
Première Date de Listing	30 juin 2025
Date d'Émission	3 février 2025
Dernière Date de Trading	27 juin 2030
Date de Constatation Finale	1 juillet 2030 (sous réserve des dispositions relatives aux Événements de perturbation du marché)
Date d'Échéance	8 juillet 2030 (sous réserve des dispositions relatives aux Événements de perturbation du marché)

Coupon

Coupon	32.5 EUR par Coupure, payable à la Date de Paiement du Coupon respective.
Période du Coupon	La Période du Coupon désigne la période allant d'une Date de Paiement du Coupon (incluse) à la Date de Paiement du Coupon suivante (exclue). La Période du Coupon initiale

Contact: UBS AG, P.O. Box, 8098 Zürich

Internet: www.ubs.com/keyinvest

Private Investors: Please contact your client advisor or send an email to keyinvest@ubs.com

Banks and Intermediaries: +41-44-239 76 76*

Investors outside of Switzerland should consult their local client advisors

Please note that calls made to the numbers marked with an asterisk (*) may be recorded. Should you call one of these numbers, we shall assume that you consent to this business practice.

Remboursement Anticipé

Dates de Constatation du Remboursement Anticipé / Dates de Paiement	Dates de Constatation du Remboursement Anticipé _(j) / Dates de Paiement _(j)	Dates de Constatation du Remboursement Anticipé	Dates de Paiement du Remboursement Anticipé
	j=1	30 juin 2026	7 juillet 2026
	j=2	30 décembre 2026	7 janvier 2027
	j=3	30 juin 2027	7 juillet 2027
	j=4	30 décembre 2027	6 janvier 2028
	j=5	30 juin 2028	7 juillet 2028
	j=6	2 janvier 2029	9 janvier 2029
	j=7	2 juillet 2029	9 juillet 2029
	j=8	31 décembre 2029	8 janvier 2030

(En cas d'Événement perturbateur du marché, la prochaine Date de Calcul du Sous-jacent sera la prochaine Date de Constatation de Remboursement Anticipé.)

Si l'une de ces Dates de Constatation du Remboursement Anticipé n'est pas une Date de Calcul du Sous-jacent, la prochaine Date de Calcul du Sous-jacent sera la Date de Constatation du Remboursement Anticipé.)

Remboursement Anticipé

Le Remboursement Anticipé sera réputé avoir lieu **à n'importe** quelle Date de Constatation du Remboursement Anticipé_(j) si le Prix de Référence est **supérieur ou égal** au Niveau de la Barrière de Remboursement Anticipé comme calculé par l'Agent de Calcul. Dans ce cas, le produit doit être automatiquement remboursé par anticipation par l'émetteur à la Date de Constatation du Remboursement Anticipé au Montant du Remboursement Anticipé par Coupure initialement fixé.

Montant du Remboursement Anticipé par Produit

Coupure

Remboursement à l'Échéance

Dans le cas où le produit n'a jamais remboursé par anticipation, l'investisseur reçoit de la part de l'Émetteur un montant dans la Devise de Règlement du produit à la Date d'Échéance, selon les scénarios suivants :

Scenario 1 Si l'Événement Activant **n'est pas réputé avoir eu lieu**, le Montant de Remboursement du Produit sera égal à la Coupure.

Scenario 2 Si l'Événement Activant **est réputé avoir eu lieu** et si le Prix de Référence Final est **inférieur** au Niveau de Strike, le produit fait l'objet d'un remboursement d'un montant égal à la Valeur Finale du Produit.

Date d'Observation de l'Événement Activant Date de Constatation Finale

Événement Activant Un Événement Activant est réputé avoir lieu, à la Date d'Observation de l'Événement Activant, si le Prix de Référence Final est **inférieur** au Niveau de la Barrière de Protection du Capital, tel que raisonnablement déterminé par l'Agent de Calcul.

Valeur Finale du Produit
$$\frac{\text{Prix de Référence Final}}{\text{Niveau de Strike}} \times \text{Coupure}$$

Prix de Référence Final Le Prix de Référence à la Date de Constatation Finale

Prix de Référence Prix Spécifié par Unité du Sous-jacent, indiqué dans la Devise pertinente et publié par la Bourse concernée.

Sous-jacent : Kering

(Ticker Bloomberg: KER FP)

Prix Spécifié: Niveau de clôture officiel

Bourse Concernée: Euronext Paris

Devise : EUR

Informations Générales

Émetteur	UBS AG, Zurich et Bâle, Suisse, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres
Notation de l'Émetteur	Aa2 Moody's / A+ S&P's / A+ Fitch
Autorité de surveillance de l'émetteur	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Pour la Succursale de Londres, Financial Conduct Authority (FCA) et l'Autorité de Réglementation Prudentielle (ARP). Pour la Succursale de Jersey, la Commission des services financiers de Jersey (JFSC).
Promoteur	UBS Europe SE
Agent de Calcul	UBS AG, succursale de Londres
Agent Payeur	Citi Europe PLC
Bourse Concernée	Kering: Euronext Paris
Listing	Luxembourg Stock Exchange
Valorisation indépendante	Une valorisation indépendante sera réalisée sur une base bimensuelle par Finalyse.
Marché Secondaire	L'Émetteur ou le Promoteur, selon le cas, a l'intention, dans des conditions normales de marché, de fournir régulièrement des cours acheteurs et/ou vendeurs pour ce Produit. Pour éviter toute ambiguïté, la fourchette des prix d'achat/vente est fixée à 1%. Toutefois, l'Émetteur ou le Promoteur, selon le cas, ne prend aucun engagement ferme à fournir de la liquidité pour ce Produit, et n'assume aucune obligation légale de coter de tels prix. Des indications de prix quotidiennes seront disponibles sur Reuters/Bloomberg/Telekurs et sur www.ubs.com/keyinvest .
Heure de Trading	09h00 – 17h00 (CET)
Jour Ouvré	TARGET2
Convention de jour Ouvré	La Convention des Jours Ouvrables prévoit qu'un ajustement sera effectué pour toute date qui ne serait pas un Jour Ouvrable de telle sorte que le premier jour ouvrable suivant soit utilisé. L'investisseur ne sera redevable d'aucun intérêt ou autre paiement lié à ce délai.
Date de Calcul du Sous-jacent	La Date de Calcul du Sous-jacent désigne chaque jour où la Bourse concernée est ouverte à la négociation et le prix du Sous-jacent est déterminé conformément aux règles applicables.
Montant minimum de souscription	EUR 1,000 (sous réserve de restrictions de vente)
Montant minimum de dénomination	EUR 1,000
Statut	Non sécurisé / Non subordonné
Chambre de compensation	Euroclear
Format du Titre	Titre de Créance
Loi applicable / Juridiction	Française
Produit	Un Titre de Créance « Phoenix Kering » est équivalent à un (1) « Produit », « Produits », doit être interprété comme un multiple entier du Produit, sous réserve de la Taille d'Émission.
Ajustement	Les conditions du Produit peuvent faire l'objet d'ajustements au cours de sa durée de vie. Vous trouverez des informations détaillées sur ces ajustements dans la documentation du produit. Pour les clients en dehors du Royaume-Uni, toute modification des conditions de ce Produit sera publiée à www.ubs.com/keyinvest .

Risques importants pour les investisseurs

Les investisseurs de ce Produit doivent être des investisseurs expérimentés et familiers avec les produits dérivés et les marchés financiers. Les investisseurs potentiels doivent comprendre les risques associés à un investissement dans le Produit et ne doivent prendre une décision d'investissement qu'après avoir soigneusement examiné avec leurs conseillers juridiques, fiscaux, financiers et autres:

- (i) la pertinence d'un investissement dans le Produit compte tenu de leur situation financière, fiscale et autres particularités
- (ii) les informations contenues dans le présent document et
- (iii) le(s) Sous-jacent(s).

Outre le risque de marché lié à l'évolution du Sous-jacent, chaque investisseur supporte le risque général d'une détérioration de la situation financière de l'Émetteur (« **Risque Émetteur** »). Les Produits constituent des obligations immédiates, non garanties et non subordonnées de l'Émetteur, qui, en particulier en cas d'insolvabilité de l'Émetteur, sont du même rang que toutes les autres obligations actuelles et futures non garanties et non subordonnées de l'Émetteur, à l'exception de celles qui ont priorité en raison de dispositions légales impératives. L'évaluation générale de la solvabilité de l'Émetteur peut avoir une incidence sur la valeur des Produits. Cette évaluation dépend généralement des notations attribuées à l'Émetteur ou à ses sociétés affiliées par des agences de notation telles que Moody's, Fitch et Standard & Poor's. La notation de l'Émetteur indiquée dans le présent

Contact: UBS AG, P.O. Box, 8098 Zürich

Internet: www.ubs.com/keyinvest

Private Investors: Please contact your client advisor or send an email to keyinvest@ubs.com

Banks and Intermediaries: +41-44-239 76 76*

Investors outside of Switzerland should consult their local client advisors

Please note that calls made to the numbers marked with an asterisk (*) may be recorded. Should you call one of these numbers, we shall assume that you consent to this business practice.

document reflète la situation au moment de l'émission et peut être modifiée. La notation effective de l'Émetteur à un moment donné peut être consultée sur le site web de l'Émetteur (www.ubs.com) sous la rubrique « Investor Relations ».

Informations Importantes

Les informations contenues dans le présent document sont communiquées par UBS AG et/ou ses sociétés affiliées ("UBS"). UBS peut, de temps à autre, en qualité de mandant ou d'agent, avoir des positions sur des titres, des devises, des instruments financiers ou d'autres actifs sous-jacents au Produit auquel le présent document se rapporte, ou peut acheter ou vendre, ou encore créer un marché pour les titres, devises, instruments financiers ou autres actifs sous-jacents au Produit auquel le présent document se rapporte. UBS peut fournir des services bancaires d'investissement et/ou d'autres services aux administrateurs des sociétés mentionnées dans le présent document. Les activités de trading et/ou de couverture d'UBS liées à ce Produit peuvent avoir un impact sur le prix du ou des actifs sous-jacents et peuvent affecter la probabilité de franchissement de potentielles barrières. UBS dispose de politiques et de procédures visant à réduire au minimum le risque que ses dirigeants et ses employés soient influencés par des conflits d'intérêts et que des informations confidentielles soient divulguées ou mises à disposition de manière inappropriée.

Dans certaines circonstances, UBS vend des Produits à des courtiers et à d'autres institutions financières à un prix inférieur au prix d'émission ou leur accorde des rabais au prorata du prix d'émission ("**Frais de distribution**"). Les commissions de distribution, le cas échéant, sont indiquées à la section 1 du présent document et reflètent le montant maximum qu'un courtier ou une institution financière peut recevoir d'UBS ; le montant réel pouvant être inférieur.

Les opérations structurées sont complexes et peuvent comporter un risque élevé de perte. Avant de conclure une transaction, vous devriez consulter vos propres conseillers juridiques, réglementaires, fiscaux, financiers et comptables dans la mesure où vous le jugez nécessaire, et prendre vos propres décisions d'investissement, de couverture et de négociation (y compris les décisions concernant la pertinence de cette transaction) en fonction de votre propre jugement et des conseils des conseillers que vous jugez nécessaires. Sauf représentation écrite contraire, UBS n'agit pas en tant que conseiller en portefeuille ou conseiller fiduciaire dans le cadre d'une transaction.

Le présent document ne doit pas être interprété comme une offre, une recommandation ou une sollicitation en vue de conclure une transaction et ne doit pas être considéré comme un conseil en investissement. Les conditions de tout investissement dans le Produit auquel ce document se rapporte seront exclusivement soumises aux dispositions détaillées, y compris les considérations de risque, contenues dans la Documentation du Produit.

UBS ne donne aucune garantie en ce qui concerne les informations contenues dans le présent document qui proviennent de sources indépendantes. Ce document ne peut être copié ou reproduit sans l'autorisation écrite préalable d'UBS. Aucune mesure n'a été ou ne sera prise dans une juridiction qui permettrait une offre publique du Produit décrit dans le présent document. Les Produits doivent être vendus conformément à toutes les Restrictions de Vente applicables dans les juridictions où ils sont vendus.

Il est possible que des coûts, y compris les taxes, liés aux transactions liées à ce Produit puissent survenir pour les Investisseurs qui ne sont pas payés par UBS ou imposés par elle. Veuillez-vous référer à la Documentation du Produit pour plus d'informations.

Documentation du Produit

Cette Termsheet Indicative doit être lue conjointement avec les Termes et Conditions des Titres (la « **Documentation du Produit** ») qui décrit les conditions contraignantes du Produit.

La Documentation du Produit peut être obtenue gratuitement auprès de UBS Europe SE, Bockenheimer Landstrasse 2-4, 60306 Frankfurt am Main, par téléphone (+49-(0) 69-1369 8989), par fax (+49-(0) 69- 72 22 73) ou par e-mail (invest@ubs.com).

Restrictions de Vente

Tout Produit acheté par une personne pour la revente ne peut être offert dans une juridiction et/ou dans des circonstances qui obligeraient l'Émetteur à enregistrer une documentation relative à ce Produit dans cette juridiction.

Les restrictions énumérées ci-dessous ne doivent pas être considérées comme des indications définitives quant à savoir si ce Produit peut être vendu dans une juridiction. Des restrictions supplémentaires sur l'offre, la vente ou la détention de ce Produit peuvent s'appliquer dans d'autres juridictions. Les investisseurs dans ce Produit devraient demander conseil avant de revendre ce Produit.

Suisse – L'offre des Produits en Suisse est dispensée de l'obligation d'établir et de publier un prospectus conformément à la loi fédérale sur les services financiers (FinSA). Aucune partie de la Documentation du produit n'a été examinée, approuvée ou déposée auprès d'un organisme de contrôle conformément à l'article 52 FinSA.

Les Produits ne peuvent être proposés, vendus ou mis à disposition d'une autre manière qu'à des clients professionnels tels que définis à l'article 4, al. 3 et à l'article 5 de la FinSA.

Espace Économique Européen - En ce qui concerne chaque État membre de l'Espace économique européen (chacun, un « État membre »), une offre des Produits au public dans un État membre ne peut être faite que conformément aux exemptions suivantes énoncées dans le Règlement (UE) 2017/1129 (tel qu'il peut être modifié ou remplacé de temps à autre) (le « Règlement Prospectus ») :

- a) Investisseurs qualifiés : à tout moment à toute personne morale ayant qualité d'investisseur qualifié au sens du Règlement Prospectus ;
- b) Moins de 150 offrants : à tout moment à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que les investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus) ;

Contact: UBS AG, P.O. Box, 8098 Zürich

Internet: www.ubs.com/keyinvest

Private Investors: Please contact your client advisor or send an email to keyinvest@ubs.com

Banks and Intermediaries: +41-44-239 76 76*

Investors outside of Switzerland should consult their local client advisors

Please note that calls made to the numbers marked with an asterisk (*) may be recorded. Should you call one of these numbers, we shall assume that you consent to this business practice.

c) Une offre de Produits adressée aux investisseurs qui acquièrent des Produits pour une contrepartie totale d'au moins 100.000 euros par investisseur, pour chaque offre distincte ; et/ou

d) à tout moment dans toute autre circonstance relevant de l'article 1 (4) du Règlement Prospectus,

À condition qu'aucune offre publique de produits visés aux points (a) à (d) ci-dessus ne nécessite la publication d'un prospectus conformément à l'article 3 de l'EUPD, ou ne complète un prospectus conformément à l'article 23 de l'EUPD.

Aux fins de la présente disposition, l'expression "offre publique" désigne toute communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les Produits à offrir, de manière à permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire à ces Produits. Les restrictions susmentionnées ne s'appliquent pas aux juridictions spécifiées dans la section " Appel à l'Epargne "; sous les "Informations Générales" ci-dessus.

Hong-Kong - . Chaque acheteur a déclaré et convenu qu'il n'a pas émis ou n'a pas eu en sa possession aux fins de l'émission, et qu'il n'émettra pas ou n'aura pas en sa possession aux fins de l'émission, que ce soit à Hong Kong ou ailleurs, une publicité, une invitation ou un document relatif aux Produits, qui s'adresse à, ou dont le contenu est susceptible d'être consulté ou lu par, le public de Hong Kong (sauf si les lois sur les valeurs mobilières de Hong Kong l'autorisent) autrement qu'en ce qui concerne les Produits qui sont ou sont destinés à être cédés uniquement à des personnes en dehors de Hong Kong ou uniquement à des « investisseurs professionnels » tels que définis dans l'Ordonnance sur les valeurs mobilières et les contrats à terme (Cap. 571) de Hong Kong et toute règle établie en vertu de cette ordonnance.

Il s'agit d'un produit structuré qui implique des produits dérivés. N'y investissez pas à moins que vous ne compreniez parfaitement et que vous ne soyez prêt à assumer les risques qui y sont associés. Si vous avez le moindre doute sur les risques liés au produit, vous pouvez clarifier avec l'intermédiaire ou demander l'avis d'un professionnel indépendant.

Singapour

Ce document n'a pas été enregistré en tant que prospectus auprès de l'Autorité monétaire de Singapour. En conséquence, le présent document et tout autre document ou matériel en relation avec l'offre ou la vente, ou l'invitation à la souscription ou à l'achat, des Produits ne peuvent être diffusés ou distribués, ni les Produits ne peuvent être proposés ou vendus, ni faire l'objet d'une invitation à la souscription ou à l'achat, directement ou indirectement, à des personnes à Singapour autres que (i) à un investisseur institutionnel (tel que défini à l'article 4A) en vertu de l'article 274 de la loi sur les valeurs mobilières et les contrats à terme de Singapour, tel que modifié et/ou amendé de temps à autre (la « SFA »), (ii) à une personne concernée (telle que définie à l'article 275(2) de la SFA) en vertu de l'article 275(1), ou à toute personne en vertu de l'article 275(1A), et conformément aux conditions spécifiées à l'article 275 de la SFA et (le cas échéant) à la réglementation 3 de la réglementation de 2018 sur les valeurs mobilières et les contrats à terme (catégories d'investisseurs), ou (iii) autrement en vertu de toute autre disposition applicable de la SFA et conformément aux conditions de celle-ci.

Lorsque ce produit est souscrit ou acheté en vertu de l'article 275 de la SFA par une personne compétente qui est :

a) une société (qui n'est pas un investisseur qualifié (tel que défini à l'article 4A de la SFA)) dont l'activité exclusive consiste à détenir des investissements et dont la totalité du capital-actions est détenue par une ou plusieurs personnes physiques, chacune d'entre elles étant un investisseur qualifié ; ou

b) ne fiducie (lorsque le fiduciaire n'est pas un investisseur qualifié) dont le seul objet est de détenir des placements et dont chaque bénéficiaire est un particulier qui est un investisseur qualifié,

les titres ou les contrats dérivés fondés sur des valeurs mobilières (chaque terme tel que défini à l'article 2(1) de la SFA) de cette société ou les droits et intérêts des bénéficiaires (quelle que soit la description) dans cette fiducie ne doivent pas être transférés dans les six mois suivant l'acquisition des Produits par cette société ou cette fiducie conformément à une offre faite en vertu de l'article 275 de la SFA, sauf :

(1) à un investisseur institutionnel ou à une personne concernée au sens de l'article 275, paragraphe 2, de la SFA, ou à toute personne découlant d'une offre visée à l'article 275, paragraphe 1A, ou à l'article 276, paragraphe 4, point i) B), de la SFA ;

(2) lorsqu'aucune contrepartie n'est ou ne sera versée pour le transfert ;

(3) lorsque le transfert est effectué de plein droit ;

(4) comme spécifié à l'article 276(7) de la SFA ; ou

(5) comme spécifié dans le règlement 37A du règlement de 2018 sur les valeurs mobilières et les contrats à terme (offres d'investissements) (valeurs mobilières et contrats dérivés fondés sur des valeurs mobilières).

Conformément à la section 309B(1)(c) du SFA, l'Emetteur notifie par la présente aux investisseurs (tel que défini dans le SFA) que les Titres sont classés comme "produits des marchés de capitaux autres que les produits des marchés de capitaux prescrits"; (tels que définis dans le SFA et le Securities and Futures (Capital Markets Products) Regulations 2018) et "produits d'investissement spécifiés"; (tels que définis dans le MAS Notice SFA 04-N12 : Notice on the Sale of Investment Products et le MAS Notice FAA-N16 : Notice on Recommends on Investment Products).

Royaume-Uni

Dans le cadre de comptes non discrétionnaires, ce produit ne doit pas être vendu avec une contrepartie inférieure à 100 000 EUR ou équivalent.

Etats-Unis

Ce produit ne peut pas être vendu ou proposé aux États-Unis ou à des personnes américaines.